



Cumul civil retraite militaire

Par **ben110576_old**, le **29/11/2007** à **18:16**

Je suis militaire de carrière et je souhaite partir à 15 ans de service.
J'aurais donc droit à une pension militaire et je pourrais cumuler avec un salaire dans le privé.
ma question est la suivante.

A partir du moment ou je commencerai à travailler dans le privé est ce que je commence à cotiser à ma nouvelle caisse avec 15 annuité (correspondant à mes 15 ans passés dans l'armée) ou avec 0 annuité puisque je touche une pension. Et si effectivement je commence avec 15 annuité , pourrais je cumuler une pension militaire avec une retraite civile pleine acquise à 60ans?

Merci